

Avis n° 2025/02
relatif à l'accréditation de
Ecole nationale supérieure de chimie de Lille de Centrale Lille Institut
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole nationale supérieure de chimie de Lille de Centrale Lille Institut
Sigle :	ENSC Lille
Type :	Public
Académie :	Lille
Sites de l'école :	Villeneuve d'Ascq

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2019/03-04.

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :
"Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Lille" en formation initiale sous statut étudiant.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole nationale supérieure de chimie de Lille de Centrale Lille Institut ;
- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean LE QUENVEN (expert auprès de la CTI, corapporteur), Claire LEROUX (experte auprès de la CTI, experte), Danièle CHOUEIRY (experte auprès de la CTI, experte internationale), Landry PLANES (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 Février 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Lille de Centrale Lille Institut, sur le site de Villeneuve d'Ascq	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

L'école établira **un rapport intermédiaire** sur l'ensemble des recommandations. Ce document est à transmettre le **15 juin 2027**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'établissement

- Mettre en place un contrat d'objectifs et de moyens avec l'école interne qui clarifie la répartition des rôles et des responsabilités
- Faire aboutir et déployer rapidement la démarche qualité dans son ensemble : formalisation de l'intégration du SMQ et des processus, évaluation systématique de tous les ECUE
- Mettre en place des services supports en communication et en système d'information stabilisés et opérationnels
- Assurer la maintenance des locaux

Pour l'école

- Développer le réseau de partenariats industriels internationaux
- Augmenter la participation des enseignements assurés par les vacataires socio-économiques afin d'atteindre les préconisations de R&O
- Analyser les raisons de la faible attractivité du recrutement sur dossier afin de mettre en place des actions pour améliorer ce recrutement
- Étendre la formalisation des partenariats avec les entreprises

Pour la FISE

- Compléter la version en ligne du syllabus avec le volume horaire et les crédits ou coefficients associés aux enseignements
- Evaluer le travail personnel, notamment associé aux travaux collectifs et aux modules à suivre en ligne, et le répartir tout au long de la scolarité.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Lille de Centrale Lille Institut	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 février 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 11 mars 2025

Le vice-président
Jean-Louis ALLARD

